

RAPPEL POUR LA PARTICIPATION DES FEMININES DANS LES EPREUVES DEPARTEMENTALES HOMMES.

Dames de 1ère catégorie, participation autorisée en **départementale 1**, sauf les 20 premières du classement national 2009 et les dames de 1ère catégorie des équipes U.C.I.

Dames de 2ème catégorie, participation autorisée en **départementale 2**, sauf les dames de 2ème catégorie des équipes U.C.I.

Dames de 3ème catégorie, participation autorisée en départementale 3, *idem pour les Juniors*.
Dames de série départementale, participation autorisée dans les séries départementales à leur convenance.

Les Féminines (sauf les licenciées pass'cyclisme de plus de 40 ans) ne seront pas autorisées à participer à ces compétitions si des épreuves féminines sur route, en Ile de France sont organisées le même jour

Il convient si nécessaire de « forcer » le système d'engagements pour engager dans les bonnes séries les féminines.

RAPPEL CONCERNANT COUREURS DES COMITÉS EXTÉRIEURS:

1) Le coureur qui se présente au départ d'une épreuve avec une licence de catégorie inférieur à celle de son âge sera reclassé dans la catégorie correspondante en Ile de France
Soit : D1 : 17 – 39 ans / D2 : 40 - 49 ans / D3 : 50 -59 / D4 : 50 et plus, nouvelles licences après vérification du NIP de la licence.

2) Il est possible que des coureurs soient engagés dans les mauvaises séries, il convient alors après vérification de la date de naissance sur les licences de les changer de liste d'engagement **vous pouvez en cas de doute** demander à un membre de la commission présent sur l'épreuve.

Engagement au Prix équipe :

Attention vous devez inscrire **uniquement une fois** votre club (et non pas dans chaque série) au prix d'équipe sinon vous serez débité du montant de l'engagement x fois.

Le Président de la Commission
Marc ANSERMIN